Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 02/09/2025
Publié le 03/09/2025
ID : 062-216207530-20250825-D_2025_0825_04-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 août 2025

Délibération N° 25/08/2025 2-1

TRAVAUX DE CREATION D'UN SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE AU STADE CUVILLY

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE ET DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 août à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 août 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Christophe LOURME qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSSOONE

M. Marc LABUR est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre l'aménagement de récupérateurs d'eau de pluie sur ses équipements municipaux et de créer pour cette année un système de récupération des eaux de pluie au Stade Cuvilly.

Le montant de l'opération s'élève à 16 842,00 €HT.

Ces travaux sont éligibles au financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (opération inscrite au PCE 2025-2030) et au fonds de concours spécial mis en place par la Communauté Urbaine d'Arras.

Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 02/09/2025
Publié le 03/09/2025
ID : 062-216207530-20250825-D_2025_0825_04-DE

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Création d'un système de récupération des eaux de pluies au Stade Cuvilly (15 M3)	16 842,00 €	Agence de l'Eau Artois Picardie	8 421,00 €
		CUA - Fond de concours spécial	4 210,50 €
		VILLE - Fonds propres	4 210,50 €
TOTAL	16 842,00 €	TOTAL	16 842,00 €

Considérant ce qui précède, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération de création d'un système de récupération des eaux de pluie au Stade Cuvilly ;
- approuver le plan de financement ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours spécial de la Communauté Urbaine d'Arras pour cette opération ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire ayant trait à ce projet.

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais)